

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 21 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 14 novembre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne DUNAN procuration à Philippe CARRERE
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean-Laurent PEREZ,
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **10 octobre 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **10 octobre 2022** est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES DE BUDGET - EAU

(104-2022)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2022, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget de l'eau et assainissement.
L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

DECISIONS MODIFICATIVES		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 21 Immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none">• 2158 Autres	+ 7 240 €	
Chapitre 23 Immobilisations en cours <ul style="list-style-type: none">• 2315 Installations, matériel et outillage techniques	- 68 €	

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles • 208 Autres immobilisations incorporelles	- 7 172 €	
--	-----------	--

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 66 Charges financières • 66112 Intérêts – rattachement des ICNE	+ 15 100 €	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles • 208 Autres immobilisations incorporelles	- 15 100 €	
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	- 15 100 €	
Chapitre 021 Virement à la section d'exploitation		- 15 100 €

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau